

SEANCE DU 14 SEPTEMBRE 2017

\*\*\*\*\*

**Présents : 7 Membres**

**Absents excusés : FOUGERE Audrey – FOUGERE Joël – REMY Bernard**

**Secrétaire : Monsieur GERVASI Daniel**

**Monsieur FOUGERE Joël donne pouvoir à Monsieur ZWATAN Louis**

**Monsieur REMY Bernard donne pouvoir à Monsieur GERVASI Daniel**

**Madame FOUGERE Audrey donne pouvoir à Madame GERVASI Laëtitia**

**N° 426 – Etude de devis**

• **Ordinateur** :

Monsieur Le Maire présente la proposition financière de la Société JVS MAIRISTEM pour le remplacement de l'ordinateur portable, à savoir :

- Matériel	625,00 € HT
- Installation technique	350,00 € HT
- Option – Sécurité informatique pour 3 ans	618,00 € HT
- Option – Maintenance système par an	120,00 € HT

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- de retenir la proposition financière de la Société JVS MAIRISTEM  
- de donner tous pouvoirs à Monsieur Le Maire pour signer toutes les pièces nécessaires à ce dossier.

• **Fenêtres Eglise** :

Monsieur Le Maire présente le devis de la Société HAXEL S.A. d'un montant de 1 112,64 € TTC pour le remplacement de fenêtres à l'Eglise.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- de retenir le devis de la Société HAXEL  
- de donner tous pouvoirs à Monsieur Le Maire pour signer toutes les pièces nécessaires à ce dossier.

• **Plafond bibliothèque** :

Monsieur Le Maire présente le devis de la SARL MENOUX d'un montant de 3 672,68 € TTC pour la réfection du plafond de la bibliothèque.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- de retenir le devis de la SARL MENOUX  
- de donner tous pouvoirs à Monsieur Le Maire pour signer toutes les pièces nécessaires à ce dossier.

- **Accès PMR Salle des fêtes :**

Monsieur Le Maire présente le devis de la SARL DEZAN d'un montant de 1 788,00 € TTC pour l'accès PMR de la salle des fêtes.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- de retenir le devis de la SARL DEZAN
- de donner tous pouvoirs à Monsieur Le Maire pour signer toutes les pièces nécessaires à ce dossier.

**N° 427 – Location préau**

Monsieur Le Maire donne lecture du courrier de Madame WINNOCK Martine demandant à louer une partie du préau de la commune.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- de louer une partie du préau (travée gauche) à Madame WINNOCK Martine
- d'établir un contrat de location d'une durée de 1 an avec tacite reconduction
- de fixer à 10 € mensuel le prix de la location à compter du 1<sup>er</sup> Janvier 2018
- de donner tous pouvoirs à Monsieur Le Maire pour signer toutes les pièces nécessaires à ce dossier.

**N° 428 – Vente de bois ONF et particuliers**

- **Vente de bois ONF :**

Une vente de bois aura lieu le 17 Octobre 2017 à NAIVES-ROSIERES

- **Affouages :**

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal demande la délivrance des bois destinée aux affouagistes dans les parcelles 5 et 37.

L'exploitation de la partie délivrée sera effectuée par les affouagistes, après partage sur pied et sous la responsabilité de 3 garants : Messieurs GERVASI Daniel, FOUGERE Joël et REMY Bernard

**N° 429 – Tickets forains**

A l'occasion de la fête patronale, des tickets d'une valeur de 1 € ont été distribués aux enfants du village.

Monsieur Le Maire demande le remboursement des tickets aux industriels forains, à savoir :

- Madame PANCHER Berthe : 73 tickets soit la somme de 73 €
- Monsieur GOREAU Louis : 17 tickets soit la somme de 17 €

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal décide de rembourser les sommes ci-dessus à chacun des industriels forains.

**N° 430 – RIFSEEP**

Monsieur Le Maire présente le projet de la mise en place du RIFSEEP (Régime Indemnitare tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel).

La proposition sera envoyée au Centre de Gestion pour être soumise à la commission technique paritaire.

### **N° 431 – Points informations**

- DETR « Aménagement sécuritaire de la traversée du village » : Suite à l'avis défavorable de l'ensemble des services de l'Etat, Les Services de la Préfecture ne peuvent donner une suite favorable à notre dossier de subvention. Nous devrions concentrer notre réflexion sur l'aménagement de la place.
- Association PLUS DE SERVICES : Monsieur Le Maire présente la nouvelle association de services à la personne
- Le repas des anciens aura lieu le 22 Octobre 2017
- Salle des fêtes : La sous-commission départemental pour la sécurité contre les risques d'incendie a classé la salle en 5<sup>ème</sup> catégorie de type L lors de sa séance du 31/08/2017
- SIE (Syndicat Intercommunal Electrification du Centre Meuse) : Monsieur Le Maire donne lecture du courrier du Syndicat pour la pose des guirlandes de Noël (montant de la prestation)

### **N° 432 – Questions diverses**

- Filet de foot à acheter

Séance levée à 21 H 35